

Publications des départements et des offices de la Confédération

Admission à la vérification d'instruments de mesure pour la circulation routière

du 20 septembre 2005

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Berne-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Robot Visual Systems GmbH, Monheim am Rhein (D)

Requérant: Multanova AG, Uster (CH)



Système cinémométrique radar

Type: Robot MultaRadar C

se composant de:

- système cinémométrique RRS24F-S1
- unité de commande
- caméra numérique SmartCamera II
- flash, alimentation électrique et trépied

20 septembre 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz